

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 5 mai 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Henry Desbiolles	<p>Monsieur Henry Desbiolles; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Desbiolles soumet deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Desbiolles s'est fait frapper alors qu'il traversait un passage pour piétons. Il aimerait savoir s'il serait possible d'autoriser le déplacement des personnes en fauteuils roulants sur les pistes cyclables de l'arrondissement.</p> <p>2) M. Desbiolles demande si un parc dans Rosemont-La Petite-Patrie est dépourvu de nom. Il souhaiterait qu'un espace vert municipal se voit désigné sous le toponyme de Frédéric Bach.</p>	<p>F. Limoges</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, SOUMET UNE DEMANDE AU SERGENT SENIOR DU SPVM PDQ 35, MONSIEUR ÉRIC LAUZON, AFIN DE TOLÉRER LES PERSONNES CIRCULANT EN FAUTEUIL ROULANT SUR LES PISTES CYCLABLES, EN ATTENDANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT À CET EFFET. IL ESPÈRE QUE LES AGENTS DU PDQ 44 SAURONT SUIVRE ÉGALEMENT CETTE CONSIGNE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QU'AUCUN PARC DEMEURE SANS NOM. IL SOULÈVE, DE PLUS, QU'UN PARC MONTRÉALAIS PORTE DÉJÀ CETTE DÉSIGNATION TOPONYMIQUE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Jean-Charles Vermette	<p>Monsieur Jean-Charles Vermette; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Vermette, du Comité logement Rosemont, souhaite connaître l'état d'avancement du projet d'acquisition et de redéploiement du centre communautaire Alphonse-Desjardins, situé à l'angle des rues Saint-Zotique Est et 36^{ème} Avenue. Il réclame à cet égard des engagements en matière de création de nouvelles unités d'habitation sociale.</p>	<p>G. Lavoie</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE MARIE-VICTORIN, GUILLAUME LAVOIE, DÉCLARE QU'IL N'Y A PAS DE DÉBAT À AVOIR EN CE MOMENT AU REGARD DU PROJET DU SITE ALPHONSE-DESJARDINS, ÉTANT DONNÉ QUE LES FONDS REQUIS POUR L'ACQUISITION NE SONT PAS ENCORE DÉBLOQUÉS PAR LA VILLE CENTRE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, AJOUTE QUE LE TERRAIN DONT IL EST QUESTION, APPARTIENT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL ET NON PAS À LA VILLE DE MONTRÉAL. DE PLUS, IL SOULÈVE QUE LES SERVICES CENTRAUX DOIVENT D'ABORD EN FAIRE L'ACQUISITION POUR EN CÉDER ENSUITE L'ENTRETIEN À L'ARRONDISSEMENT. IL EST DONC PRÉMATURÉ DE SPÉCULER SUR L'AVENIR DE L'EMPLACEMENT VISÉ.</p>
M. Stephan Deschênes	<p>Monsieur Stephan Deschênes; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Deschênes formule deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Deschênes voudrait que l'arrondissement procède à la fermeture partielle de la ruelle située entre les rues Saint-André et Saint-Hubert, au sud du Boulevard Rosemont.</p> <p>2) M. Deschênes souhaite savoir s'il serait possible de modifier la signalisation aux abords de la ruelle afin que l'on puisse y accéder, dans le cas de la fermeture partielle.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QU'HABITUELLEMENT LORSQUE L'ON VEUT FERMER UNE RUELLE, L'ACCORD DES RÉSIDANTS RIVERAINS EST NÉCESSAIRE.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, INDIQUE QU'IL ASSURERA UN SUIVI AUPRÈS DU CITOYEN ET DES SERVICES MUNICIPAUX CONCERNÉ.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND NOTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Marchand formule deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Marchand souhaite que l'usage des trottoirs soit strictement réservé aux piétons et que la réglementation soit dûment appliquée à l'endroit des cyclistes.</p> <p>2) M. Marchand recommande une réfection systématique des nids de poule sur les tronçons de rue, au lieu des interventions ponctuelles effectuées par les équipes de la Ville.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DU CITOYEN.</p>
Mme Sylvie Parent	<p>Madame Sylvie Parent; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014;</p> <p>Mme Parent est intervenue à la séance du 8 avril 2014 concernant l'ouverture du bar « Brutus », situé sur la rue Beaubien Est, à proximité de la rue Chambord. Elle désire connaître l'état d'avancement du dossier qui demeure dans l'attente d'un permis vente de boissons alcooliques de la part de la Régie des alcools, des courses et des jeux.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>K.S. Langlois</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONFIRME QUE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES A ÉTÉ MANDATÉE EN VUE DE RÉVISER LE ZONAGE COMMERCIAL CONCERNÉ À L'ÉCHELLE DE L'ARRONDISSEMENT.</p> <p>LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, KARL SACHA LANGLOIS, SYNTHÉTISE LA PROCÉDURE D'ADOPTION RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE AUX MODIFICATION DE ZONAGE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pierre-Emmanuel Moise	<p>Monsieur Pierre-Emmanuel Moise; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Moise discute du projet de démolition de l'immeuble situé au 6631, rue Saint-André. Il désire savoir si les travaux de réalisation du projet de redéploiement sont surveillés par des inspecteurs municipaux, de manière à assurer la conformité des plans approuvés.</p> <p>M. Moise mentionne que l'arrondissement a été mis en demeure à ce sujet, à la fin mars 2014.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>P.P. Savignac</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉFÈRE LA QUESTION À MONSIEUR PIERRE-PAUL SAVIGNAC DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p>MONSIEUR PIERRE-PAUL SAVIGNAC DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES MENTIONNE QUE L'ARRONDISSEMENT A DES INSPECTEURS EN CONSTRUCTION ET EN AMÉNAGEMENT URBAIN QUI VIEILLE AU RESPECT DES AUTORISATIONS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INTERVIENT AUPRÈS DE MONSIEUR SAVIGNAC EN LUI DEMANDANT DE CESSER DE RÉPONDRE À CETTE QUESTION ÉTANT DONNÉ, LA SIGNIFICATION D'UNE MISE EN DEMEURE.</p>
Mme Isabelle Desjardins	<p>Madame Isabelle Desjardins; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Mme Desjardins est propriétaire d'un triplex situé au 5416, rue d'Iberville et rapporte qu'un commerçant voisin occupant le 5430 de la rue d'Iberville, opère depuis environ deux ans un bar clandestin (« After Hour »). Par ce fait, elle s'est vue perdre 4 locataires. Elle aimerait savoir ce que l'arrondissement entend faire à l'endroit de cet établissement illégal.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EST AU FAIT DU DOSSIER ET INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LE TENANCIER A PERDU SON PERMIS D'EXPLOITATION. UNE DEMANDE D'INJONCTION A ÉTÉ DÉPOSÉE AUPRÈS DES TRIBUNAUX; CEPENDANT, LES DÉMARCHES DEVRONT ÊTRE REPRISES, COMPTE TENU QUE LE TENANCIER A CHANGÉ DE LOCAL À L'INTÉRIEUR DU MÊME IMMEUBLE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Réjean Boudreau	<p>Monsieur Réjean Boudreau; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Boudreau soumet trois questions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Boudreau aimerait savoir s'il est possible d'obtenir une subvention supplémentaire pour l'achat de bacs à fleurs dans la ruelle verte commerciale se situant en arrière de sa résidence.</p> <p>2) M. Boudreau souhaiterait savoir s'il est possible d'installer une signalisation à l'autre extrémité de cette ruelle, pour indiquer qu'il s'agit d'une ruelle verte.</p> <p>3) M. Boudreau soulève qu'à plusieurs reprises il a fait intervenir la police concernant le local du 5430, rue d'Iberville étant donné le nombre de personnes qui se trouvait dans ce local. Il indique que le nombre maximal autorisé se limite à 15 personnes.</p>	<p>É. Duchesne</p> <p>É. Duchesne</p> <p>F.W Croteau</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, INDIQUE QU'UNE DEUXIÈME PHASE DE RUELLE VERTE SERAIT À ENVISAGER SEULEMENT DANS QUELQUES ANNÉES, AVANT DE PROCÉDER À L'ACQUISITION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE MOBILIER URBAIN.</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, MENTIONNE QU'ELLE VÉRIFIRA S'IL EST POSSIBLE DE RAJOUTER UN PANNEAU.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QUE LES POMPIERS POURRAIENT INTERVENIR À CETTE ADRESSE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme. Maria Pompeino	<p>Madame Maria Pompeino; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Pompeino soumet deux questions auprès du conseil à l'égard d'un arbre qui a été abattu au cours de la démolition de l'immeuble situé au 6631, rue Saint-André :</p> <p>1) M. Pompeino aimerait savoir si un permis avait été émis pour autoriser l'abattage de l'arbre.</p> <p>2) M. Pompeino souhaiterait savoir ce que seront les démarches de l'arrondissement dans le cas contraire.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>P.P. Savignac</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MENTIONNE QU'IL N'A PAS L'INFORMATION EXACTE SUR L'ESSENCE MÊME DE L'ARBRE ET QU'UN SUIVI SERA EFFECTUÉ.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INDIQUE DE PLUS QUE DANS LE CAS OÙ LE PROPRIÉTAIRE N'A PAS REÇU DE PERMIS, IL SERA MIS À L'AMENDE. IL RÉFÈRE LE TOUT POUR SUIVI À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p>MONSIEUR PIERRE-PAUL SAVIGNAC DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES PRÉCISE QUE L'ARBRE DOIT ÊTRE SITUÉ DANS LE PÉRIMÈTRE D'EXCAVATION AUTORISÉ ET DONNE L'ASSURANCE QU'UN SUIVI SERA EFFECTUÉ À L'ÉGARD DE CE DOSSIER.</p>
Mme Lise Beauchemin	<p>Madame Lise Beauchemin; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Mme Beauchemin témoigne de la prolifération des graffiti dans son secteur d'habitation. Elle en dénombre quelque 167 manifestations dans le secteur délimité par la rue Beaubien Est, entre l'avenue De Lorimier et la 1e Avenue. Mme Beauchemin désire connaître les axes d'intervention privilégiés pour contrer ce fléau au cours de la saison estivale.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉFÈRE MME BEAUCHEMIN À LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE 311 POUR RAPPORTER LA PRÉSENCE DE GRAFFITI À LA VILLE DE MONTRÉAL. QUANT À LA STRATÉGIE PRÉCONISÉE PAR L'ARRONDISSEMENT, CELUI-CI PRÉFÈRE EN DISCUTER PRIVÉMENT AVEC LA CITOYENNE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Maurice Bulbulian	<p>Monsieur Maurice Bulbulian; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>M. Bulbulian effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Bulbulian discute de l'ouverture du bar « Le Brutus », sur la rue Beaubien Est, près de la rue Chambord. Il veut obtenir des détails sur la conformité réglementaire de ce nouveau débit de boisson.</p> <p>2) M. Bulbulian qualifie le parti architectural retenu pour le nouveau bar comme étant une « trahison complète ». Il s'explique mal comment l'arrondissement ait pu autoriser pareille esthétique</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>P.-P. Savignac</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE L'ÉTABLISSEMENT EN QUESTION DEMEURE DE PLEIN DROIT AU REGARD DE LA RÉGLEMENTATION EN TERMES DE ZONAGE ET DE D'OCCUPATION. LES PROPRIÉTAIRES SONT CEPENDANT DANS L'ATTENTE DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE VENTE D'ALCOOL DE LA PART DE LA RÉGIE DE L'ALCOOL, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.</p> <p>PIERRE-PAUL SAVIGNAC, DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, EXPLIQUE QUE L'APPROBATION DE PLANS PAR L'ARRONDISSEMENT RÉPOND AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES D'INTÉGRATION ARCHITECTURAUX ÉTABLIS PAR LA RÉGLEMENTATION.</p>

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 5 mai 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Valérie Barcelo	<p>Madame Valérie Barcelo; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Question : FERMETURE DES RUELLES VERTES Pour certains citoyens, la solution de fermeture permanente avec les blocs de béton, n'est pas toujours la solution idéale. La circulation de camions de mazout, les fenêtres de sous-sol, le déneigement ou l'accès à certains stationnements pourraient causer problème. Nous avons pensé, pour la ruelle de la 4e et de la 5e Avenue au Nord, à une fermeture estivale uniquement, ce qui rejoint le désir de la majorité des résidents. Les gens du quartier cadenaient leur vélo sur de petits arbres ou sur les clôtures privées, ce qui cause aussi problème. Nous pensons donc fermer la ruelle avec un support à vélo bien fixé au sol comme cela existe sur les grandes artères et près des commerces. Toutefois, il semble que cette manière de fonctionner ne soit pas privilégiée par l'administration et qu'il soit improbable d'obtenir une autorisation. Nous comprenons qu'il faille respecter certaines normes et ne pas faire n'importe quoi. C'est pourquoi les supports à vélo standards de l'arrondissement nous semblent appropriés. Est-ce possible de faciliter les permis pour ce type d'installation lorsque les citoyens ne veulent pas de blocs de béton, mais désirent tout de même fermer un accès en période estivale ?</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, ENVISAGE FAVORABLEMENT LA DEMANDE EN TANT QU'ALTERNATIVES AUX OBSTACLES TRADITIONNELLEMENT EMPLOYÉS POUR LA FERMETURE DE RUELLE. DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES AUPRÈS DE L'ORGANISME ÉCOQUARTIER CHARGÉ DE L'IMPLANTATION DES RUELLES VERTES.</p>

M. Albert Tamilio	<p>Monsieur Albert Tamilio; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Question : Quand est ce que le poteau (Embellissent de ruelle) qui est planté sur mon terrain; au 2621, rue St-Zotique Est, va être enlevé? Nous avons demandé a M.Gadoury , sans réponse depuis l'année passé.</p>	M.A. Gadoury	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY PREND EN CHARGE LA REQUÊTE ET VEILLERA À Y DONNER DES SUITES APPROPRIÉES.</p>
M. Jean-François Morin	<p>Monsieur Jean-François Morin; conseil d'arrondissement du 5 mai 2014 :</p> <p>Question: Avec la saison estivale il y a le retour des restaurants, bistros, bars et tavernes sur nos trottoirs. Je demande donc à l'arrondissement et à la Ville de s'assurer que la bonne entente règne. Je propose que l'on procède a l'installation de vinyle sur les trottoirs. Ceux-ci délimiteraient clairement les zones pour lesquels les permis ont été délivrés. Idéalement, on pourrait y lire le règlement municipal ainsi que les détails du permis obtenu. Merci de votre écoute.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RAPPELLE QUE LES CAFÉS-TERRASSES FONT L'OBJET D'UN PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. DE PLUS, CES ÉTABLISSEMENTS SONT SOUMIS À DES INSPECTIONS PONCTUELLES.</p>